Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-10_2026_07_02-DE

DEL10_2026_07_02

Tarifs municipaux : restaurant scolaire et ALSH

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Le deux juillet deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :
Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Marc TRENIT donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Jean-Pierre ALLANIC
Isabelle GUILLO donne pouvoir à Ludovic MOIZAN

Le secrétariat a été assuré par Nicolas WAGEBART.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ALLANIC, Adjoint au Maire en charge des Finances et des Ressources humaines

Monsieur l'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Le contexte international, notamment le blocage du Détroit d'Ormuz, a un fort impact sur l'économie nationale. Si les frais de transport et livraison ont particulièrement augmenté en raison du processus d'indexation du carburant, l'inflation touche désormais également les matières premières.

Le prix de vente du repas au restaurant scolaire ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc à sa charge le différentiel. Suite à l'augmentation des denrées alimentaires, il est proposé d'actualiser le prix de vente du repas afin de ne pas accentuer davantage la charge communale à partir de la rentrée scolaire 2026-2027.

- Tarifs restaurant scolaire (repas dans le cadre scolaire) :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-10_2026_07_02-DE

Tranches QF	Enfant Landaulais	Enfant extérieur	Repas adulte	Personnel communal	Repas non réservé
0 à 600 €	1 €	4,80 € (+ 0,30 €)	6,40€ (+ 0,30 €)	5,10 € (+ 0,30 €)	6,00 € (+ 0,40 €)
601 à 1 000 €	4,00 € (+ 0,15 €)				
> à 1 000 €	4,20 € (+ 0,20 €)				

L'augmentation proposée à un impact sur les tarifs pratiqués à l'Accueil de loisirs pour les journées et demi-journées avec repas.

Tranches QF		0-600 €	601-1000 €	> 1000 €	Extérieurs
Journée avec repas	9h00-17h30	11,05 €	13,30 €	15,55 €	18,85 €
Journée sans repas	9h00-12h 13h30-17h30	7,30 €	9,40 €	11,60 €	14,80 €
Matinée avec repas	9h00-13h30	9,30 €	10,15 €	10,90 €	13,20 €
Matinée sans repas	9h00-12h00	5,55 €	6,15 €	6,85 €	9,05 €
Après-midi avec repas	12h-17h30	9,55 €	10,30 €	11,05 €	13,35 €
Après-midi sans repas	13h30-17h30	6,00 €	6,60 €	7,30 €	9,50 €
19h à 19h15	forfait de 10 €				
19h15 à 20h	forfait de 50 €				
Le quart d'heure (tout quart d'heure commencé est du)	7h15-9h	0,31 €	0,33 €	0,35 €	0,39 €
Forfait 5 jours vacances scolaires	5 jours avec repas	50,10 €	60,10 €	72,10 €	87,60 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Considérant la nécessiter de fixer et de réviser les tarifs applicables aux services et prestations proposés par la commune,

Considérant que ces tarifs doivent permettre d'assurer un service de qualité sans accentuer le reste à charge communal,

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire, Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1er septembre 2026.

Le 03 juillet 2026

Monsieur le maire

Yann LE GALLO